

Séance du 11 décembre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Salducci à M. Lacassagne, M. Salanne à Mme Meyzenc.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Programme de Réussite Educative (PRE) pour l'année scolaire 2014-2015 – Demandes d'attribution de subventions au GIP-DSU.

La commune de Bayonne a signé avec l'Etat un programme de réussite éducative dans le cadre de la politique de la ville, qui vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents de Bayonne rive droite ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, et à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou de décrochage scolaire.

Les actions proposées dans le cadre de ce programme doivent permettre aux enfants et aux adolescents de s'épanouir dans tous les domaines de leur vie (scolarité, loisirs, sports et culture, santé...), de réussir leur scolarité et de développer leurs compétences personnelles et sociales.

L'objectif est d'accompagner de façon plus personnalisée environ 120 enfants et adolescents par an.

Des actions sont également prévues à destination des parents pour les accompagner dans leur fonction parentale.

Le programme des actions a été arrêté pour l'année scolaire 2014/2015, en concertation avec les principaux partenaires socio-éducatifs et culturels impliqués dans le territoire de Bayonne rive droite, et peut bénéficier, à ce titre, d'un financement du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise.

Ce programme d'actions se présente ainsi :

- Coordination du projet de réussite éducative : aide sollicitée de 20 000 € pour un budget de 83 000 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 48 500 €.
- Clubs Coup de Pouce :
 - o Club lecture écriture (Clé) pour 30 enfants du CP du Réseau d'éducation prioritaire (REP)
 - o Club langage (Cla) pour 20 enfants de grande section de maternelle : aide sollicitée de 13 000 € pour un budget de 39 000 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 5 068 €.
- Atelier Français langues étrangères (FLE) pour 10 collégiens nouvellement arrivés en France : aide sollicitée de 6 500 € pour un budget de 13 225 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 5 225 €.
- Ateliers « Mieux vivre le collège » et « Accompagnement des élèves temporairement exclus » pour 20 jeunes collégiens du collège Albert Camus en situation de fragilité : aide sollicitée de 2 000 € pour un budget de 3 500 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 1 300 €.
- Parcours de réussite éducative pour une vingtaine de familles d'enfants de moins de 3 ans des hauts de Bayonne : aide sollicitée de 1 500 € pour un budget de 2 500 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 500 €.
- Accompagnement parental et familial dans les espaces parents du Réseau d'Education Prioritaire : aide sollicitée de 1 500 € pour un budget de 3 200 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 500 €.
- Actions de formation et de qualification des acteurs du réseau de réussite éducative sur les problématiques « bien vivre ensemble à l'école » : aide sollicitée de 1 000 € pour un budget de 2 940 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 1 500 €.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, les subventions déclinées ci-dessus, au titre du programme de Réussite Educative pour l'année scolaire 2014/2015, et de signer les conventions d'attribution correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.